

Tennis Club La Colle



REGLEMENT INTERIEUR

Le but du présent règlement est de faciliter l'utilisation des courts et de faire appliquer certaines règles sportives de bienséance. Si l'auto discipline n'est pas suffisante, les membres du comité de direction sont habilités à le faire respecter.

❖ ESPRIT DU CLUB

- **Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur.**
- **Le Club fait appel au bon sens, à la collaboration et à l'esprit sportif de ses membres, afin que le Club soit agréable à tous.**

❖ ACCES AUX TERRAINS

- Les terrains sont accessibles de 7h à 22h, tous les jours de l'année.
- L'accès aux terrains est réservé aux membres du club à jour de leur cotisation annuelle.
- Les personnes non-membres, ayant réglé une location horaire, ont également accès aux terrains le temps de leur réservation.
- Un code d'accès est nécessaire pour rentrer dans l'enceinte du club. Ce code est donné par le Club à tous ses membres. Les personnes non-membres (location horaire) se verront donner un code temporaire.
- Le Club se réserve la possibilité de limiter l'accès aux terrains en fonction des compétitions qu'il y accueille ou des animations qu'il y organise.
- En cas de fortes intempéries ou de tout autre événement susceptible de provoquer des détériorations, le Club peut décider de fermer l'accès aux terrains.

❖ ADHESION

- L'adhésion au Club se fait en remplissant et signant le formulaire d'adhésion, ce qui vaut acceptation du Règlement Intérieur, et en réglant sa cotisation annuelle.
- La cotisation annuelle s'étend du 1^{er} octobre au 30 septembre, et est payable d'avance.
- Chaque adhérent devant être en possession de la licence de la Fédération Française de Tennis, le prix de celle-ci est inclus dans la cotisation.
- La licence FFT permet de bénéficier d'une assurance couvrant le joueur lors d'un accident. Cette assurance accorde une couverture :
 - En individuel accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (y compris au cours de déplacements, animations pour le compte du club).

- En responsabilité civile vis à vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage.
- Si une personne est déjà licenciée dans un autre club pour l'année en cours, et souhaite adhérer au club, le montant de la licence sera déduit de sa cotisation.
- Le montant de la licence est fixé chaque année par la Fédération Française de Tennis.
- La cotisation est due en totalité, quel que soit la date à laquelle on effectue le règlement. Une interruption, même de plusieurs mois, ne peut donner lieu à une réduction de cotisation. Il en est de même pour toute somme payée pour participer à des activités organisées par le Club, telles que l'école de tennis ou les stages.
- L'adhésion au club donne accès au site de réservation en ligne des terrains, Balle Jaune. Chaque adhérent aura un accès personnalisé lui permettant de réserver un terrain autant de fois qu'il le désire, dans la limite des conditions d'accès précisées au chapitre « RESERVATION ».
- Tout membre qui n'aura pas renouvelé son adhésion au club avant le 31 octobre se verra bloquer son accès au site Balle Jaune.

❖ RESERVATION

- La réservation d'un terrain se fait uniquement sur le site Balle Jaune, grâce à ses identifiants et mot de passe personnalisés.
- Le planning des réservations est ouvert sur 2 jours glissants (soit la journée en cours + 1 jour).
- Chaque adhérent peut réserver 1 h au maximum sur ces 2 jours.
- Dès que l'heure réservée a été jouée, le planning redevient accessible et le joueur peut de nouveau réserver une heure.
- Chaque joueur peut réserver pour jouer avec un membre du club, ou avec un invité. Voir le chapitre « INVITATION ».
- Pour les doubles, afin de réserver 2h consécutives, 2 des 4 joueurs réservent la 1ère heure et les 2 autres la suivante.
- Toute réservation doit être faite en son nom personnel et correspondre à la personne physiquement présente sur le terrain.
- Il est strictement interdit d'utiliser le nom d'une autre personne.
- Dans le cadre de ses activités (Ecole de tennis – Leçons individuelles et collectives - Tournois interclubs – Animations), le club se réserve la possibilité de réserver les terrains, et ce de façon prioritaire.

❖ INVITATIONS

- Chaque adhérent, au moment de son inscription, voit son compte Balle Jaune crédité de 5 invitations gratuites.
- Ces invitations permettent à chaque adhérent de proposer à un joueur non-membre du club de venir jouer avec lui.
- Ces invitations doivent être utilisées durant l'année en cours. Toutes invitations non utilisées à la date du 30 septembre seront perdues.
- Lorsqu'un adhérent aura utilisé ses 5 invitations offertes en début d'année, il aura la possibilité d'acheter d'autres invitations (à l'unité, ou par groupe de 5) selon les tarifs de l'année en cours.

❖ CLUB HOUSE

- Tous les samedis matin, de 10h à 12 h, les membres du comité de direction assurent une permanence, permettant ainsi à chacun de venir y prendre son adhésion, s'inscrire à un stage, acheter des jetons d'éclairage ou poser toute autre question... On peut également venir y acheter une boîte de balle, ou tout autre article ou boisson en vente par le club.
- Les locaux du club house possèdent également des vestiaires (hommes et femmes) avec douches.
- Les membres sont tenus de laisser les vestiaires propres, et de fermer la lumière en partant.

❖ TENUE ET COMPORTEMENT SUR LES COURTS

- Quel que soit le temps, la tenue de tennis et les chaussures de tennis sont obligatoires sur les courts (ne pas jouer torse nu).
- Les joueurs sont tenus de ne pas détériorer les courts, les installations fixes, les bancs et chaises d'arbitres, etc. Les joueurs sont responsables des déprédations qu'ils viendraient à commettre.
- Les joueurs doivent veiller à ne pas laisser de déchets sur les courts et à utiliser les poubelles prévues à cet effet.
- Il est interdit de laisser entrer des animaux domestiques sur les courts.
- Aucune autre activité que le tennis n'est autorisé sur les courts.

❖ CODE D'ACCES

- L'accès à l'enceinte du Club se fait par une porte verrouillée par un digicode.
- Chaque membre du Club peut prendre connaissance du code utilisé en consultant le site de réservation Balle jaune. Le code est changé régulièrement par décision du bureau.
- L'accès à l'enceinte du Club étant réservé aux membres, le code d'accès ne doit pas être divulgué à des personnes extérieures.

❖ ECLAIRAGE DES TERRAINS

- Tous les terrains possèdent un éclairage permettant de jouer de nuit (jusqu'à 22 heure maximum).
- Les joueurs doivent acheter des périodes d'éclairage d'une heure. Si l'heure d'éclairage n'a pu être utilisée dans son intégralité (pour des raisons météorologiques notamment), elle ne sera pas remboursée.

❖ ECOLE DE TENNIS

- Pour pouvoir jouer, les enfants doivent être intégralement à jour de leur cotisation annuelle, du règlement de l'Ecole de tennis, et avoir fourni obligatoirement un certificat médical récent.
- Avant de déposer leurs enfants au Club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un éducateur pour les accueillir.
- Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité du moniteur.
- Il est demandé aux parents d'avertir les moniteurs en cas d'absence de l'enfant.

❖ ENSEIGNEMENT

- L'enseignement du tennis rémunéré dans l'enceinte du Club est réservé aux professeurs du Club et en particulier sont interdits les coachs et entraîneurs individuels.

❖ RESPECT DU REGLEMENT

- En cas de non-respect de ce règlement intérieur, le comité de direction peut être amené à donner un avertissement ou à prendre des sanctions qui pourront aller de l'interruption temporaire de l'accès au site de réservation Balle Jaune à l'exclusion du Club.
- La décision prise par le comité de direction n'est susceptible d'aucun recours, tout membre acceptant, par son adhésion au Club, que la décision du comité devienne définitive et sans appel.

Mai 2025

La Présidente : Cécile Lebon